

TUNISIE ET MAROC : DE LA COLONISATION À LA « MONDIALISATION »

PAUL EUZIÈRE *

En moins d'un siècle, le Maroc et la Tunisie auront été confrontés à deux défis majeurs : la colonisation et la mondialisation.

Les sociétés profondément bouleversées par les protectorats ont connu, depuis les indépendances, des évolutions politiques et sociales différentes.

Si de grands progrès ont été accomplis, de nombreuses faiblesses existent dangereusement accentuées par la logique du libre-échange.

L'exigence d'une redéfinition des rapports États-sociétés est désormais posée aussi bien avec l'émergence de nouvelles couches urbaines que par une mouvance islamiste - voix des sans voix, refuge et recours des laissés-pour-compte du processus de mondialisation -, mouvance avec laquelle dialoguent les États-Unis.

La victoire du Vietminh sur le corps expéditionnaire français à Dien Bien Phu le 7 mai 1954 puis les accords de Genève (juillet 1954) qui mirent fin à la colonisation française en Indochine catalysèrent les mouvements anticoloniaux dans les autres colonies françaises.

Moins de deux ans plus tard, le Maroc, puis la Tunisie redevenaient indépendants.

Le 2 mars 1956, le Maroc recouvrait une indépendance aliénée par le Traité de Fès du 30 mars 1912. Le 7 avril, le pays récupérait sa zone Nord sous protectorat espagnol. En octobre, Tanger était réintégré.

Le 20 mars 1956, la Tunisie obtenait son indépendance. Le traité du Bardo (mai 1881) et la convention de La Marsa (juin 1881) qui avaient établi et défini les cadres administratifs du Protectorat étaient abrogés.

* PRÉSIDENT DU FESTIVAL TRANSMÉDITERRANÉE

Le « Protectorat » français au Maroc avait duré exactement quarante-quatre années et soixante-quinze en Tunisie.

Pour la Régence de Tunis comme pour l'Empire chérifien, le sort des peuples avait été scellé sans leur aval, ailleurs, par l'impérialisme colonial des puissances européennes, au congrès de Berlin en 1878 pour la Tunisie, à la conférence d'Algésiras de 1906 pour le Maroc.

La fracture coloniale

Ce sont des raisons économiques — l'expansion coloniale — qui ont été à l'origine de l'établissement des protectorats et des profonds bouleversements socio-économiques qu'ils ont entraînés.

En Tunisie, la banqueroute de l'État provoqua en 1868 l'instauration d'une commission financière internationale contrôlée par les Français, Anglais et Italiens, préluant au traité du Bardo imposé à un ministère qui cherchait à moderniser le pays.

Au Maroc — où prédominaient une économie archaïque et des structures médiévales — l'anarchie fiscale, les emprunts de 1904 et 1910 aboutirent à un alourdissement de la dette publique. Le remboursement se fit par un emprunt que garantit la France. Elle imposa un de ses fonctionnaires à la tête du service de Contrôle des Douanes (devenu en 1910 : « Contrôle de la Dette ») ouvrant ainsi la voie au Protectorat.

La volonté de maintien de privilèges économiques et de rapports sociaux de domination et d'exploitation, sans commune mesure avec ce que connaissaient à la même époque les couches populaires en métropole, explique la brutalité et la longueur de la colonisation.

« Les indigènes deviennent prolétaires, mais des prolétaires marocains, des prolétaires coloniaux, jugés également bons et inaptes à tous les emplois, serviteurs d'une économie élémentaire et spéculative, menacée par les crises que provoquent tour à tour la sécheresse et les variations des cours des matières premières » écrit R. Gallissot ¹, citant Jean Dresch sur le Maroc.

Cette prolétarianisation s'effectue dans les pires conditions puisque la syndicalisation y demeure interdite dans les faits jusqu'en 1944, dans les textes jusqu'au 8 mars 1948.

En Tunisie où le droit d'organisation syndicale et politique s'est imposé beaucoup plus tôt, la réalité coloniale n'est pas très

¹ René Gallissot, *Le patronat européen au Maroc (1931 - 1942)*, Éd. Eddif, Casablanca.

différente notamment pour la paysannerie – la majorité de la population – qui voit l'essentiel des terres les plus fertiles accaparé par la colonisation. « Des dizaines de milliers de paysans, arrachés au sol qu'ils possédaient ou occupaient, créèrent pour l'agriculture, les mines, l'industrie, les transports, une main-d'œuvre libre de toute entrave et n'ayant désormais d'autres ressources que la vente de sa force de travail au capital »².

Avec l'irruption coloniale de l'Europe, les sociétés tunisienne et marocaine ont été entraînées dans des dynamiques dont les conséquences ne peuvent être comparées qu'à celles de la colonisation romaine et, plus encore, à celles de l'établissement de l'islam au VII^e siècle.

Après les indépendances, des évolutions contrastées

Avec les indépendances et le retour à la souveraineté, des progrès inégaux mais immenses ont été accomplis.

« En 1956, la Tunisie produisait mal de quoi nourrir 3,5 millions d'habitants. Aujourd'hui, elle en nourrit 10 millions » relève l'opposant et ancien ministre Mohamed Charfi. L'enseignement a été généralisé et plus de 99 % des enfants de plus de six ans sont scolarisés. L'analphabétisme est tombé de 84,7 % de la population à 20,5 % et le taux de pauvreté de 50 % à 4 %.

Un réseau de centres de santé couvre le pays et la femme tunisienne a bénéficié, dès 1956 sous l'impulsion de H. Bourguiba, d'un Code du Statut Personnel qui lui a garanti les droits fondamentaux.

En quatre décennies, le revenu réel par habitant a cru de 125 %.

En dépit de très grandes différences – particulièrement en matière de scolarisation et de santé publique –, des écarts considérables entre le niveau de vie de la classe dirigeante et celui des couches populaires aggravés par les déséquilibres régionaux et de la non résolution de la question sahraouie qui plombe depuis 1975 le budget de l'État et la vie publique, le Maroc a suivi une trajectoire voisine.

En 1960, 87 % des Marocains étaient analphabètes. En 1999 : 48,3 %.

² Charles-André Julien, *L'Afrique du Nord en marche* (t.I), Cérès Éditions, Tunis.

Dans l'enseignement primaire, la scolarisation est passée de 38 % (1960) à 87 % (2003). Dans le secondaire, l'effectif a été multiplié par 91 (de 19.349 à 1 764 640). A l'université, le nombre d'étudiants était de 1 800 (dont 7 % de filles) en 1955 ; en 2003 il était de 308 385 (dont 45 % de filles).

En 1959, 2,9 % de la population avait accès à l'électricité et 1,4 % à l'eau potable. En 2003, respectivement 70,3 % et 52,7 %.

Le taux moyen de pauvreté a reculé de 53,4 % (1959) à 13,7 % (2001) indique le remarquable rapport collectif sur « 50 ans de développement humain au Maroc et perspectives pour 2025 »³.

État, pouvoir et société

Pendant les deux premières décennies post-indépendances, les chefs d'État se sont employés en Tunisie comme au Maroc à imposer – par tous les moyens – leur autorité.

Dans les deux pays, l'État qui, pour le citoyen, se confond avec le pouvoir est à la fois le pôle de centralité de la société et extérieur à elle.

En assurant l'autorité de féodaux et notables qui au-delà de leur soumission au Sultan étaient de fidèles serviteurs de la colonisation française, en encourageant systématiquement la tradition, en restaurant le Makhzen⁴ dont il a redéfini les limites, Lyautey qui est « passionnément réfractaire à la société individualiste et égalitaire issue de 1789 » s'emploie davantage à conserver qu'à modifier les rapports de pouvoir dans la société marocaine.

³ Le rapport sur « 50 ans de développement humain au Maroc et perspectives pour 2025 » résulte d'un travail collectif qui a mobilisé un vaste réseau de chercheurs et d'experts qui, pendant plusieurs mois, ont organisé la réflexion. Quatorze rapports abordent sans complaisance toutes les questions relatives au développement social, économique et humain du Maroc depuis 1956. Au total, plus de quatre mille pages accompagnées d'un appareil de statistiques et de schémas qui forment le plus exact outil de connaissance du Maroc.

Site : www.rdh50.ma

Le rapport introductif complété d'un CD a été publié sous le titre *Le Maroc possible. Une offre de débat pour une ambition collective*, Casablanca (2006).

⁴ Le « Makhzen » constitue l'appareil traditionnel du pouvoir du Sultan composé de notables ayant fait allégeance au Sultan. L'historiographie marocaine distingue le « *bled Makhzen* » acceptant le pouvoir central du « *bled es Siba* », pays de la dissidence.

Simultanément, pour les besoins de la colonisation, se met en place toute une administration para-étatique moderne autour de la Résidence.

Dans ce schéma qui dure pendant tout le Protectorat, le pouvoir est aux mains d'élites coloniales et autochtones. Il se maintient par la force du colonisateur et par l'allégeance (« *bey'a* ») au souverain qui est également « Commandeur des croyants ». Le pouvoir n'émane du peuple. Il procède d'en haut. Dans ce schéma, les partis politiques n'auront que la place qu'ils parviendront – tardivement – à gagner après 1944.

L'Indépendance ne modifie pas fondamentalement cette situation.

A son retour d'exil en 1955, Mohammed V avait affirmé que son premier objectif était de constituer un gouvernement « responsable et représentatif » avec pour mission de « créer des institutions démocratiques issues d'élections libres, fondées sur la séparation des pouvoirs dans le cadre d'une monarchie constitutionnelle ». Mais le 8 mai 1958, il précisait : « la souveraineté nationale est incarnée par le roi qui en est le fidèle dépositaire ».

Appelés à voter, pour la première fois de leur histoire, aux élections communales de 1960, les Marocains mesurent la force de la volonté du Makhzen et de l'appareil sécuritaire face au succès de l'Istiqlâl et de l'UNFP (63 %).

Les premières élections législatives de mai 1963 confirment qu'au Maroc, le roi règne – et que, quels que soient les résultats électoraux – il gouverne aussi.

Mohamed V – 1956 à 1961 –, puis surtout Hassan II ont encouragé les divisions dans les partis issus du mouvement national qui revendiquaient un partage du pouvoir. Ils n'ont pas hésité à noyer dans le sang rebellions (Rif, 1958 et 1959), insurrections (Casablanca, 1965, 1981), émeutes (Tétouan et Nador, 1984 – Fès, Tanger et Kénitra, 1990) et guérillas (Moyen Atlas et Haut Atlas, 1973)⁵. Les acteurs proches ou lointains des tentatives de coup d'État (1971 – 1972) ont été fusillés ou déportés au bagne mouroir de Tazmamart.

Nombre d'opposants ont été traduits en justice et lourdement condamnés (militants de l'UNFP et de « *Ilal Amam* », 1973, 1978. Islamistes 1989). D'autres ont dû s'exiler. Des opposants aussi brillants et populaires que Mehdi Ben Barka (1965), puis Omar Benjelloun (1975) sont éliminés physiquement.

⁵ Cf. Mehdi Bennouna, *Héros sans gloire. Échec d'une révolution. 1963-1973*, Tarik éditions, Casablanca.

A partir de l'automne 1991, le contexte international est dominé par l'après guerre du Golfe, la fin de l'URSS et, au Maroc, le Plan d'Ajustement Structurel.

Une timide libéralisation s'ébauche : libération d'Abraham Serfaty, des survivants de Tazmamart, retour du Fqih Basri après trente ans d'exil (1995), puis après « les législatives de l'alternance » en 1997, la nomination du socialiste A. Youssoufi comme Premier ministre (1998).

La mobilisation et la maturation de la société civile et l'avènement de Mohammed VI (1999) vont amplifier cette exigence de liberté, d'égalité (modification de la Moudawana 2003) et de vérité (mise sur pied de « *l'Instance Équité et Réconciliation* »-2004) ainsi que de reconnaissance concrète du pluralisme de la réalité nationale qui ne se réduit pas à l'arabité (création de l'Institut de Recherche sur la Culture Amazigh Marocaine-2001).

Jusqu'à aujourd'hui, le Palais et le Makhzen sont toujours parvenus à gérer et même à récupérer une grande partie des oppositions. La « Marche Verte » de 1974 visant à récupérer « les provinces du Sud » - le Sahara Occidental jusque-là colonisé par l'Espagne - constitue le meilleur exemple d'une « union sacrée » réalisée autour du monarque (que refuseront seulement les marxistes-léninistes d'Illal Amam).

Mais avec les mutations de la société et le développement de nouvelles élites économiques et intellectuelles urbaines, la redistribution des rôles et le partage effectif du pouvoir sont désormais à l'ordre du jour.

L'histoire de la Tunisie - Protectorat inclus - est différente. La vie politique organisée y a des racines beaucoup plus anciennes. La première constitution remonte à 1861, vingt ans avant le début de la colonisation.

Dès 1907 s'est constituée officiellement une première formation politique « Les Jeunes Tunisiens » (qui, après la Première Guerre mondiale deviendra le Parti Tunisien, puis le 1^{er} février 1920 le Parti Libéral et Constitutionnaliste Tunisien « *ad Destour* » qui scissionnera avec la création du Néo-Destour le 2 mars 1934).

Les communistes s'organisent en Fédération Communiste de Tunisie en décembre 1921 (interdite en mai 1922).

Au plan syndical, dès 1924-1925, les Tunisiens peuvent se syndiquer à la CGT (réformiste) ou à la CGTT (d'influence communiste).

Qu'il s'agisse de politique ou de syndicalisme, les Tunisiens ont une expérience ancienne et pluraliste qui s'est développée

pendant toute la durée du Protectorat en dépit des vagues de répression.

Mais ce pluralisme sera victime de la pratique hégémonique du Néo-Destour (devenu en 1964 Parti Socialiste Destourien) et de son leader H. Bourguiba (1903-2000). Ce dernier éliminera tous ses rivaux : avant l'Indépendance le « Vieux Destour », puis après l'Indépendance, dans le parti, le courant de Salah Ben Youssef (1906-1961). Enfin, il interdira le Parti Communiste Tunisien (1963) instaurant ainsi dans les faits, jusqu'en 1981, un régime de parti unique.

De 1981 à 1987, un pluralisme très limité voit le jour avec la relégation du PCT, puis du Mouvement des Démocrates Socialistes (MDS) et du Mouvement de l'Unité Populaire (MUP), trois partis d'influence réduite qui ne menacent pas la puissance et le contrôle du Néo-Destour sur la société tunisienne (en 1987 ; 2 millions de membres soit un Tunisien sur cinq).

La période qui suit le « Coup d'État Constitutionnel » et la destitution de H. Bourguiba par son Premier ministre le général Z. A. Ben Ali, le 7 novembre 1987, est marquée par une très relative ouverture et la signature du « Pacte national » entre le pouvoir et les principales forces politiques (islamistes du MTI « *Ennahda* » inclus).

Mais à partir des élections présidentielles et législatives du 2 avril 1989, au prétexte du danger islamiste, c'est le retour à l'autoritarisme et au verrouillage du système dont témoignent les scores aux élections présidentielles de Z.A. Ben Ali (1989, candidat unique : 99,27 % des voix - 1994 : 99,91 % -1999, pluralités des candidatures : 99,44 %-2004 : 94,49 %).

En dépit de l'affichage d'un multipartisme de façade, les élections municipales comme les élections législatives confirment le monopole de l'ex-PSD (rebaptisé Rassemblement Constitutionnel Démocratique en 1988) sur la vie publique.

Face au RCD - parti-État - les autres formations politiques sont réduites au rôle de figurants.

Dès lors, c'est par la voie du syndicalisme et de l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT) que s'exprime, notamment de 1974 à 1984, l'opposition au régime.

Mais là encore, la pression destourienne est telle que la centrale syndicale sera mise au pas.

Pour Z.A. Ben Ali comme pour H. Bourguiba, l'État est le garant de l'unité nationale et le parti son outil.

Le patriotisme se confond avec l'unanimité et l'allégeance au pouvoir. Par contrecoup, toute divergence est criminalisée. « Si vous voulez vous désolidariser du parti, vous vous désolidarisez de

la patrie » ⁶ déclarait en 1963 H. Bourguiba. Plus de quarante ans après, la vision reste la même.

« La pratique du pouvoir politique s'est caractérisée par une inflation des textes de loi et un discours axé sur le respect des Droits de l'Homme et la libération des femmes au même moment où l'État de droit était vidé de sa substance et la société réduite au silence, creusant de jour en jour l'écart entre le discours et la pratique » soulignait dans sa déclaration constitutive du 10 décembre 1998 le Conseil national pour les libertés en Tunisie.

Le système de pouvoir de Z.A. Ben Ali est fondé sur une culture d'assistance et un rapport clientéliste de l'État avec une société où les améliorations matérielles s'échangent contre le consensus politique, idéologique et moral.

Ce donnant-donnant a pu globalement fonctionner grâce à la croissance et à l'omniprésence sociale d'un appareil d'État reposant sur une alliance socio-politique dont le pilier central était la petite bourgeoisie (commerçants, artisans, paysans, professions libérales et fonctionnaires) avec le soutien des ouvriers encadrés dans une centrale unique : l'UGTT. Mais il n'est pas allé sans contestations de la part de personnalités de la mouvance progressiste démocratique sans cesse harcelées et du courant islamiste durement réprimé mais toujours présent.

En effet, même pourchassée et interdite de moyens légaux d'expression, une opposition non autorisée existe qui va du Parti Communiste des Ouvriers de Tunisie (PCOT) aux islamistes de *Ennahda* – parti de Rached Ghannouchi, réfugié politique à Londres – dont les candidats sous l'étiquette d'« indépendants » obtiennent aux élections de 1989 une moyenne de 14 % (avec des pointes de 30 %).

Les islamistes : opposition et relève ?

Face aux candidats du parti-État RCD, l'Islam politique s'est donc affirmé comme la principale force d'opposition.

A cela, deux raisons.

D'une part, sous Bourguiba – qui était anticlérical mais pas antireligieux – on a assisté plus à une étatisation de la religion qu'à un processus de laïcisation. Mais le référent religieux a été constamment sollicité pour cautionner le régime.

⁶ Discours de H. Bourguiba devant les cadres de la jeunesse, 29 juillet 1963.

A partir de 1970, un tournant s'est opéré dans un sens nettement plus favorable aux interprétations les plus conservatrices de l'Islam. Pour contrer la gauche socialisante et le courant marxiste, le régime s'est tourné vers ceux qu'il combattait jusque-là. Au Congrès de Monastir du PSD (1971), le cheikh H. Mestaoui réclame « l'application des prescriptions islamiques » (i.e. la « *charia* ») et il accède au C.C. du parti. Ce qui révèle l'influence croissante du courant arabo-islamique au sein du parti au pouvoir.

Ce rééquilibrage se poursuit pendant les années 1980 au cours desquelles le discours du Mouvement de la Tendance Islamique (créé en 1981 mais dont les origines remontent à la fin des années 1960) est à la fois pris en compte par le pouvoir tandis que la répression frappe les partisans (3 000 arrestations en 1987) tout comme les militants clandestins du Parti de la Libération Islamique lourdement condamnés en 1983.

Z.A. Ben Ali poursuit la même démarche en l'accentuant.

Dans un premier temps, il intègre dans le débat du Pacte National le MTI (devenu en 1988 le Parti de la Renaissance « *Ennahda* ») et met en œuvre une politique de réislamisation de la société tunisienne (rétablissement des prérogatives de l'Université religieuse de la Zaytouna, introduction de l'appel à la prière à la télévision, création d'un centre d'études des Islamiques à Kairouan, etc.).

A partir de l'incendie d'une permanence du RCD à Tunis en 1989 et avec la découverte d'un « complot » contre le président, les vagues d'arrestations se multiplient. Le mouvement est contraint à une clandestinité qui affaiblit et divise son organisation mais ne diminue pas le poids politique qu'il tire du référent islamique que H. Bourguiba comme Z.A. Ben Ali ont, tour à tour, utilisé et manipulé.

D'autre part, les islamistes sont perçus par la population comme la seule opposition effective car leur présence passe par des mosquées où ils n'ont besoin ni d'autorisation d'association ni de liberté de la presse.

Les islamistes et le pouvoir tunisien se confortent et se légitiment mutuellement. Le régime prétexte l'islamisme (et le contre-exemple algérien) pour justifier toutes les restrictions aux libertés démocratiques et les islamistes s'appuient sur ces restrictions pour gagner leur légitimité.

Du fait du statut religieux du roi - « Commandeur des croyants » - et du lignage prophétique de la dynastie alaouite, la monarchie marocaine a longtemps paru à l'abri de l'islam politique. Hassan II n'hésitait pas à répéter qu'il était « fondamentaliste ».

Mais les attentats de Casablanca (mai 2003), puis de Madrid (mars 2004) obligent à s'interroger sur le poids des islamistes marocains et leur rapport à la monarchie.

L'islamisme marocain constitue un aboutissement du salafisme (mouvement de réforme prônant le retour aux « pieux ancêtres » - « *salafs* » - des premières générations de l'Islam). Il s'est développé dans un contexte où la religion occupe une place importante tant au niveau de l'État que de la société. Mais l'islam marocain n'est pas monolithique et comprend des approches - notamment en ce qui concerne les confréries soufies- totalement opposées à l'islam politique.

« Dès l'Indépendance - explique Mohamed Tozy - le roi a conduit pour des raisons locales une politique pluraliste vis-à-vis de la religion. En particulier, il n'a pas suivi le mouvement salafiste dans sa condamnation de certaines formes de la religion populaire (maraboutisme et confréries). »

La société marocaine se caractérise donc par une culture religieuse profonde et par des formes de piété très diverses en ville comme à la campagne ⁷.

De leurs débuts en 1972 - avec la Jeunesse Islamique (« *Chabiba Islamiyya* »), largement instrumentalisée par le ministère de l'Intérieur - les islamistes ont été tolérés et même soutenus par certains cercles du pouvoir qui y voyaient un contre-poids à la montée de la gauche ⁸.

A partir des manifestations de janvier 1984, Hassan II considère l'islamisme comme une véritable menace et met en place une administration du culte.

En 1990, l'association « Justice et Bienfaisance » - « *al Adl wal Ihsane* » - du cheikh Abdessalam Yassine est interdite pour avoir violemment critiqué l'institution monarchique en publiant une lettre ouverte qui remettait en cause son caractère absolu.

Aujourd'hui, le paysage islamiste se répartit en trois courants :
- le courant « salafiste jihadiste », conglomérat radical et violent de petites structures clandestines ;

- « *al Adl wal Ihsane* » de A. Yassine, ancien inspecteur de l'enseignement, soufi de la confrérie boutchichiyya, originaire du Sous. Cette organisation qui dispose de nombreux militants actifs et d'une réelle capacité de mobilisation n'est pas légale ;

⁷ Mohamed Tozy, *Monarchie et islam politique au Maroc*, Presses de Sciences Po, Paris.

⁸ Ahmed Chaarani, *La mouvance islamiste au Maroc*, Karthala, Paris.

- Le Parti de la Justice et du Développement refuse la violence mais prône l'application de la charia. Il compte 42 députés depuis 2002 contre 14 en 1977 (alors qu'en accord avec le pouvoir, il n'a présenté des candidats que dans la moitié des circonscriptions). Depuis 2004, le PJD est dirigé par Saâd Eddine Othmani - un psychiatre - qui a succédé au Dr Abdelkrim El Khatib, monarchiste. Mais un courant au sein du PJD refuse de reconnaître la sacralité du Commandeur des croyants. Depuis son congrès de 2004, le PJD a confirmé sa stratégie « d'institutionnalisation négociée et consensuelle dans le champ politique marocain »⁹.

Deux sondages de l'Institut Républicain International lié au Parti Républicain des États-Unis le présentent comme majoritaire aux prochaines élections législatives (automne 2007).

Au-delà des réserves sur la validité de ces sondages, deux réalités apparaissent.

- D'une part, le PJD pèsera beaucoup lourd dans la vie politique marocaine après les élections de 2007. Mais au moins pour ce qui concerne ses cadres et ses élus - qu'il faut distinguer de la base militante -, ce parti (qui n'a jamais condamné explicitement les pratiques jihadistes) est intégré au jeu politique du Makhzen. A ce titre-là et nonobstant la dynamique politico-sociale que pourrait déclencher la victoire d'un parti islamiste, le PJD pourrait être considéré comme un parti possible d'alternance.

- D'autre part, les États-Unis ont multiplié les rapports officiels et officieux avec le PJD et même avec « *al Adl wal Ihsane* » qu'ils considèrent comme des « modérés » avec lesquels ils peuvent s'entendre tout comme avec *Ennahda* en Tunisie (ou le FIS algérien hier).

Ce fait mérite d'autant plus d'être souligné que la démarche des États-Unis à l'égard des mouvements islamistes prend appui à la fois sur la politique de construction de leur nouveau « Grand Moyen-Orient » et sur le « désenchantement » provoqué au Maroc et dans le Maghreb par la politique méditerranéenne de l'UE qui se réduit, pour l'essentiel, au seul développement de la zone de libre-échange économique.

De l'ajustement structurel à la mondialisation

Jusqu'où les États issus des protectorats puis des Indépendances peuvent-ils aujourd'hui permettre aux sociétés de faire face aux défis de la mondialisation ?

⁹ Thierry Desrues in « *l'Année du Maghreb 2004* », CNRS Éditions, 2006, Paris.

Des Plans d'Ajustement Structurel adoptés sous l'égide du FMI et de la Banque mondiale ont couvert la période 1987-1996 pour la Tunisie et la décennie 1983-1993 pour le Maroc.

Visant à rétablir les grands équilibres macro-économiques à partir du triptyque libéralisation-privatisation-dérégulation, leurs effets ont été variables.

Pour la Banque mondiale, la Tunisie peut se prévaloir de succès dans « l'ajustement » économique et financier.

Le tableau mérite d'être nuancé.

Certains équilibres macro-économiques ont été rétablis. Mais le taux de croissance moyen du PIB de 5 % pendant la période de 1987-1995 n'a pu être atteint que grâce à une dévaluation de 27 % du dinar (selon la Banque Centrale de Tunisie) et des aides massives qui ont fait de la Tunisie en 1995 le pays le plus aidé du Maghreb avec 305 \$ par habitant.

L'enjeu économique du coup d'État de Z. A. Ben Ali consistait à « faire baisser le coût de la force de travail, déterminant pour les exportations tunisiennes »¹⁰.

De fait, dans les industries manufacturières, la part des salaires dans la valeur ajoutée a reculé de 47 % en 1987 à 43,3 % en 1995.

Dans le secteur essentiel du textile et de la chaussure, le recul a été encore plus sensible : de 55 % à 42,2 %. Or le textile représente 40 % des exportations et plus de 47 % des emplois industriels (dont 80 % de femmes). Le pays qui était, jusqu'en 2000, le 4^{ie} fournisseur de textile de l'Union européenne et le 1^{er} fournisseur de la France a été surclassé en 2003 par la Chine. Aujourd'hui, la Banque mondiale estime qu'un tiers des 250 000 emplois du secteur sont menacés.

La libéralisation des prix et des échanges, les privatisations – 77 entreprises entre 1987 et 1995 (50 % dans le tourisme) – et la réduction des dépenses budgétaires se sont accompagnées d'une baisse réelle du salaire minimum de 14 % dans les villes et 10 % dans les campagnes en cinq ans (1986-1991)¹¹.

Simultanément, la fin des barrières douanières en 2008 avec l'UE découlant des accords de libre-échange va provoquer pour l'État une perte de revenus des droits de douanes évaluée à quatre

¹⁰ Sadri Khiari, Olfa Lamloum, « Le Zaïm et l'artisan ou de Bourguiba à Ben Ali » in « *Annuaire de l'Afrique du Nord* », t. XXXVII, 1998, CNRS Éditions, Paris.

¹¹ *Idem* (10).

milliards de dollars¹². Ce manque à gagner se traduira inévitablement par une réduction des services rendus à la population ou par l'augmentation de leur coût.

Ainsi la mise en œuvre des recommandations (1998) de la Banque mondiale visant à « mieux adapter » l'enseignement supérieur au marché de l'emploi a abouti à un relèvement des frais d'inscription, de Restau U et de Cité U, en même temps qu'étaient mis en place les Instituts Supérieurs d'Études Technologiques (ISET) — tournés vers les matières scientifiques mais surtout vers la gestion et les techniques de communication et de commercialisation du tourisme – et, depuis la loi de juillet 2000, à la création d'universités privées aux droits d'inscription annuels très élevés (entre 990 et 1 140 •, soit cinq fois le salaire mensuel d'un cadre moyen de l'administration).

En deux décennies, le budget de l'enseignement supérieur a baissé de 15 % et les dépenses par étudiant sont tombées de 2 500 dinars en 1987 à 1 380 en 2001¹³.

Avec l'approfondissement du processus de mondialisation, les bases sur lesquelles l'État tunisien a été bâti et le pacte social qu'il a garanti sont désormais menacés. Ce qui implique de « repenser le rôle de l'État et de redéfinir ses rapports avec la société »¹⁴ et avec l'ensemble de ses acteurs dans leur diversité.

A l'inverse, l'autoritarisme, le verrouillage policier de la société et la caporalisation des organisations sociales, la soumission d'une presse « *qui est consacrée à vanter le pouvoir et qui vit pour le pouvoir* » sont, dans cette situation, porteurs de tous les risques.

Sous cet angle, malgré des handicaps (corruption, économie informelle et poids des revenus de la drogue : 0,7 % du PIB – 214 millions de dollars pour les producteurs locaux mais 12 milliards pour le marché européen du haschich en 2003), le Maroc semble être en meilleure position.

Depuis l'Indépendance, son économie est passée par trois grandes phases.

¹² Michel Camau, « D'une République à l'autre. Refondation politique et aléas de la transition libérale » in *Monde Arabe, Maghreb - Machrek*, n° 157.

¹³ François Siino, « L'Université tunisienne banalisée. Mise à niveau libérale et dépolitisation. » in A. A. d. N. T. XL, 2002, CNRS Éditions Paris.

¹⁴ Abdeljelil Bedoui.

- La première (1960-1981) a été celle des « politiques macro-économiques autonomes » qui ont débouché sur une croissance sans développement, avec un déficit budgétaire de plus en plus lourd (1,9 % du PIB en 1973 ; 12 % en 1982).

- La deuxième phase (1983-1993) est celle du « Plan d'Ajustement Structurel ». Elle s'est traduite par le retour aux équilibres fondamentaux, mais aussi par un recul de certains indicateurs sociaux (réduction des dépenses de santé et d'éducation, montée du chômage structurel chez les jeunes diplômés...).

- La troisième phase (1993-2004) peut se définir comme « une macro-économie entre ajustement et régulation ». Succédant au P.A.S., elle intervient sur fond d'ouverture politique et démocratique et amplifie les processus de libéralisation (privatisations, réformes bancaires et fiscales, lois sur la concurrence et les sociétés, etc.) dans le cadre d'une multiplication des accords de libre-échange avec l'UE (horizon 2012); l'Égypte, la Jordanie et la Tunisie (accord d'Agadir, 2001) ; la Turquie ; les États-Unis (1^{er} janvier 2006).

Cette nouvelle phase se caractérise par un recul des dépenses d'investissement (qui représentaient 4,8 % du PIB en 2003 contre 7,8 % en 1993) et une augmentation des dépenses de fonctionnement (18,2 % du PIB en 2003 ; 15,1 % en 1992).

Malgré la régression des droits de douanes, les recettes fiscales ont augmenté régulièrement du fait de la progression des impôts directs et aussi des recettes exceptionnelles provenant des privatisations.

De 1993 à 2001, 36 sociétés et 26 établissements relevant du secteur public ont été totalement ou partiellement privatisés (raffineries, transports routiers, banques, distribution de l'eau et de l'électricité). La plus importante opération a concerné Maroc Télécom dans lequel Vivendi Universal a pris une part majeure.

Pendant cette période, la croissance a été relativement stable malgré, certaines années, les contre-performances - essentiellement dues aux aléas climatiques - du secteur agricole. Mais cette croissance s'est effectuée sans industrialisation. Le secteur secondaire est, en effet, resté très stable. La part de l'agriculture a diminué. Mais celle des administrations publiques a augmenté.

Quant aux 1,5 millions de Marocains émigrés en Europe (726 000 en France), ils interviennent par leurs transferts pour 5 % du PIB du pays (le même pourcentage que les 885 000 Tunisiens de l'étranger pour le PIB tunisien).

Dernier constat, la libéralisation de l'économie marocaine a eu pour conséquence une plus grande interdépendance avec les économies européennes.

« Sur la période 1989-2002, le cycle du PIB marocain semble parfaitement en phase avec les cycles européens en termes d'évolution et de périodicité [...]. En revanche, le cycle du PIB marocain est peu sensible à l'évolution conjoncturelle des économies maghrébines » qui ne représentent que 4 % des transactions marocaines ¹⁵.

Comment cette intégration accélérée dans la logique de libre-échange et de mondialisation néolibérale se traduit-elle pour la population ?

Les privatisations se sont doublées de l'émergence d'un secteur privé concurrent du secteur public dans des domaines aussi essentiels que la santé et l'éducation.

Une étude effectuée par le mouvement associatif (Attac-Maroc, FSM, AMDH et Espace Associatif) montre que le « retrait de l'État lèse les plus pauvres ».

Avec 1,2 % du PIB consacré aux dépenses de santé, les soins médicaux minimaux ne sont plus garantis pour les plus pauvres.

Dans le domaine de l'éducation, en validant l'enseignement - payant - dispensé par le privé - 89 000 élèves en 1990, 177 000 en 2000 -, l'État a remis en cause le droit à l'éducation pour tous, particulièrement pour les couches pauvres.

La privatisation de l'électricité et de l'eau s'est traduite par un partage du marché entre multinationales. Vivendi s'est installé à Tanger et Tétouan et Rabat-Salé.

A Casablanca, c'est à la Lydec - filiale du groupe Suez-Lyonnaise des Eaux, également concessionnaire de l'adduction d'eau de l'Oum Er Rbia - qu'ont été adjugés pour trente ans l'eau, l'assainissement, l'électricité et l'éclairage public.

Pour l'utilisateur, cette privatisation des services s'est traduite par la hausse des tarifs et la détérioration des prestations entraînant une bataille autour de la facturation, avec pétitions et manifestations, et finalement, l'exigence de la municipalité de Casablanca d'une révision globale des contrats.

Les risques de fractures sont donc réels.

Ils ne seront évités - ou limités - qu'à la double condition d'une redéfinition et d'un redéploiement de l'État qui doit affirmer ses fonctions de régulateur et de développement humain en même temps qu'il assure une insertion internationale maîtrisée.

D'autre part, le débat public et l'intervention citoyenne sous toutes leurs formes - politique, syndicale, associative - sont indispensables. Ils nécessitent une presse libre et sans tabous.

¹⁵ *Idem* (3).

En dernière analyse, c'est de la capacité de chaque société à s'ouvrir non seulement aux échanges internationaux mais aussi à elle-même que dépendent les processus – positifs ou négatifs – induits par une mondialisation fondée sur l'écrasement des coûts du travail et la réduction des dépenses publiques des États.

A cet égard, l'évolution du Maroc avec ses hypothèques et ses fragilités semble néanmoins moins périlleuse que celle de la Tunisie où la reconstruction d'un espace public autonome nécessitera des années.